



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture maritime de l'Atlantique
Délégation à la mer et au littoral de la Vendée

Les Sables d'Olonne, le 07/07/2025

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION
d'une déclaration de manifestation nautique N° 17/ 2025**

- Vu l'arrêté du 3 mai 1995 modifié, relatif aux manifestations nautiques en mer ;
- Vu l'arrêté n°2010/08 du 18 février 2010 du préfet maritime de l'Atlantique portant réglementation des manifestations nautiques dans les eaux relevant de la compétence du préfet maritime de l'Atlantique ;
- Vu l'arrêté n°2023/146 du 1^{er} août 2023 du préfet maritime de l'Atlantique portant délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral de la Vendée ;
- Vu l'arrêté n° 037/2011 du 24 juin 2011 fixant la liste locale prévue au 2° du III de l'article L 414-4 du Code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 en mer, pour la façade maritime Atlantique ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L 414-4 ;
- Vu la déclaration de manifestation déposée par le « Club des Plaisanciers de l'Île d'Yeu » en date du 26/01/2025 et reçue par la délégation à la mer et au littoral de la Vendée le 26/01/2025 ;

Nom de la manifestation : Régate Homard Cup

Nom de l'organisateur : Club des Plaisanciers de l'Île d'Yeu

Nom et coordonnées du responsable direct et/ou du PC Course auprès du CROSS compétent :

Représentant : Gaël CHARUAU

Petit Phare, rue des Mariés – 85 350 L'Île d'Yeu

cpyeu@wanadoo.fr

Responsable direct : Gaël CHARUAU – 06 81 47 77 32 et 06 80 00 10 69

Date et heures de la manifestation nautique : Le 20 juillet de 9 h à 20 h

Secteur géographique : Régates de voiliers habitables au départ et à l'arrivée de Port Joinville, avec une évolution sur un parcours construit et côtier aux alentours de l'Île d'Yeu, zone de course située entre l'Île d'Yeu et le continent (cf.extrait de carte avec mention de la zone de course)

Type et nombre d'embarcations engagées : 20 voiliers habitables avec navigation en équipage de 2 personnes minimum

Nombre de participants : 70

Nombre de navires de sécurité et de surveillance mis en place par l'organisateur : 1 vedette

Canal VHF utilisé pour la surveillance des concurrents pendant la manifestation : 77, veille obligatoire 16

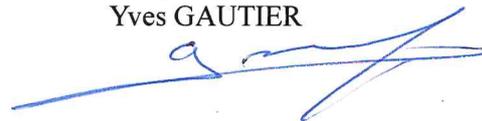
Spectateurs sur le plan d'eau : 0

La manifestation nautique doit se dérouler dans les conditions figurant dans la déclaration de l'organisateur, dans l'évaluation des incidences Natura 2000, et dans le respect des prescriptions particulières ci-dessous :

- L'organisateur doit assurer une surveillance permanente du plan d'eau pendant la manifestation et s'assurera avant le début que la situation météorologique est telle que la manifestation peut avoir lieu dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Il doit interrompre la manifestation si ces conditions ne sont plus respectées.
- L'organisateur doit être en mesure à tout instant de mettre à disposition des autorités la liste des participants ainsi que le nombre de personnes embarquées.
- Les navires et embarcations participant à la manifestation doivent être conformes aux dispositions réglementaires qui leur sont applicables, notamment eu égard à la zone d'évolution correspondant à leur approbation ou homologation et au matériel d'armement de sécurité embarqué.
- Conformément aux dispositions du règlement international pour prévenir les abordages en mer, la manifestation ne doit occasionner aucune gêne au trafic des navires de pêche, de commerce et de plaisance, notamment dans les chenaux d'accès des ports. Le présent accusé ne confère aucune priorité ou prérogative à l'organisateur sur le plan d'eau.
- Les zones d'évolution prévues ne doivent pas empiéter sur les chenaux d'accès portuaires et l'utilisation des marques de chenal comme balises de parcours est proscrite.
- Le port du gilet de sauvetage est fortement recommandé, sauf dans le cas où un règlement particulier en dispose autrement ou que l'organisateur décide de rendre son port obligatoire dans le cadre de la manifestation concernée.
- Il est rappelé que sauf danger immédiat, les navires d'assistance de l'organisateur restent soumis à la limitation de vitesse de 5 nœuds dans la bande des 300 mètres.
- Veille VHF obligatoire pendant toute la durée de la manifestation.
- Numéro de téléphone d'urgence du CROSS : 196.
- Le CROSS ETEL doit être informé au début et à la fin de la manifestation. En cas d'annulation ou de report, l'organisateur prévient immédiatement le CROSS concerné. La délégation à la mer et au littoral (DDTM/DML) doit en être avisé par écrit ou par mail dans les meilleurs délais.
- Dans le cas de manifestations nautiques se déroulant aux mêmes dates et sur un même bassin de navigation, les organisateurs de ces différentes manifestations doivent se tenir informés en permanence de l'évolution des manifestations en cours.

Cet accusé de réception n'est valable que pour la partie de la manifestation nautique se déroulant en dehors des limites administratives des ports et en aval de la limite transversale de la mer.

Pour le Préfet maritime de l'Atlantique
et par délégation,
L'adjoint au chef de service
Yves GAUTIER



Destinataires :

Organisateur
PREMAR (s) – AEM
DML85
CROSS ETEL
Sémaphore St Sauveur
Mairie de L'Île d'Yeu

Copies

ULAM 85
BGMAR des Sables d'Olonne
BNC Saint-Gilles-Croix-de-Vie
SNSM de L'Île d'Yeu
Port Joinville
Chrono

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SITES

Compte tenu d'une évolution dans une zone « NATURA 2000 », l'organisateur devra sensibiliser les participants sur la nécessité de respecter les sites fréquentés et plus généralement l'environnement marin et littoral.

Une attention particulière devra être apportée pour éviter les ancrages et mouillages sur les habitats à enjeux forts (sensibles à l'abrasion exercée par la pose de bouées).

Au droit de la ZSC, les habitats sensibles se situent sur les parties côtières autour de l'île d'Yeu :

- Forêt de laminaires (partie rose sur la carto cartham, en PJ)
- Herbier de zostère marine (dernière cartographie mise à jour concernant cet habitat, en PJ)

De plus, deux espèces ont permis le classement de la zone : le grand dauphin et le marsouin commun. Il est interdit de s'en approcher à moins de 100 m, zone de prudence à 300 m et vitesse réduite à 5 nœuds au maximum (information disponible sur la plaquette, en PJ).

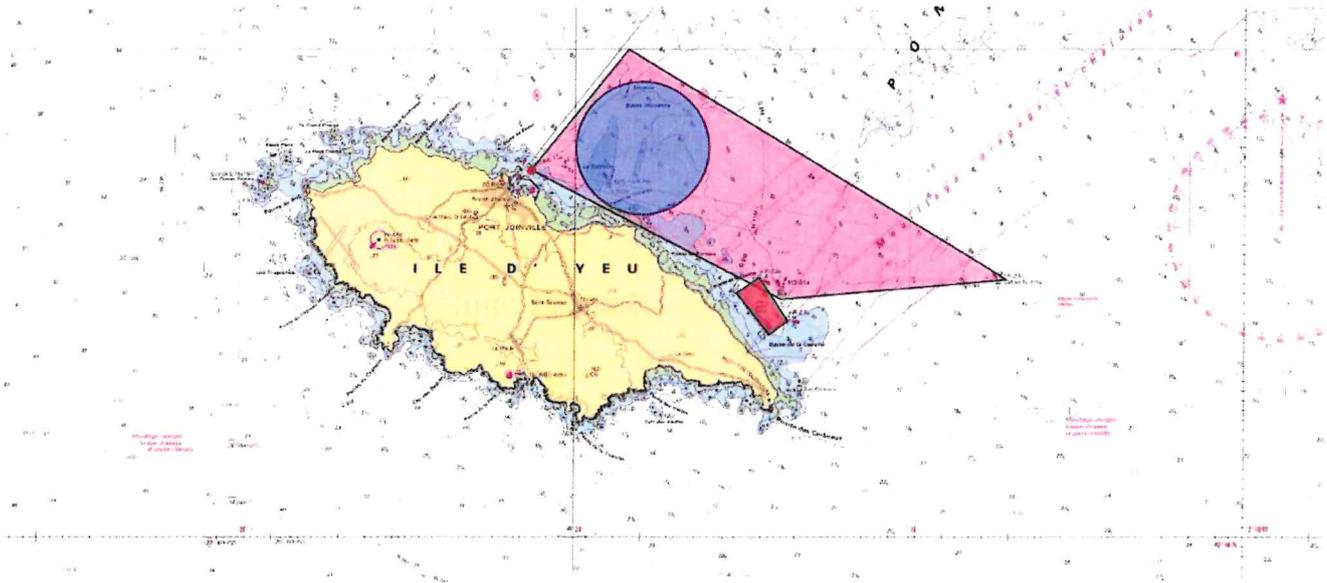
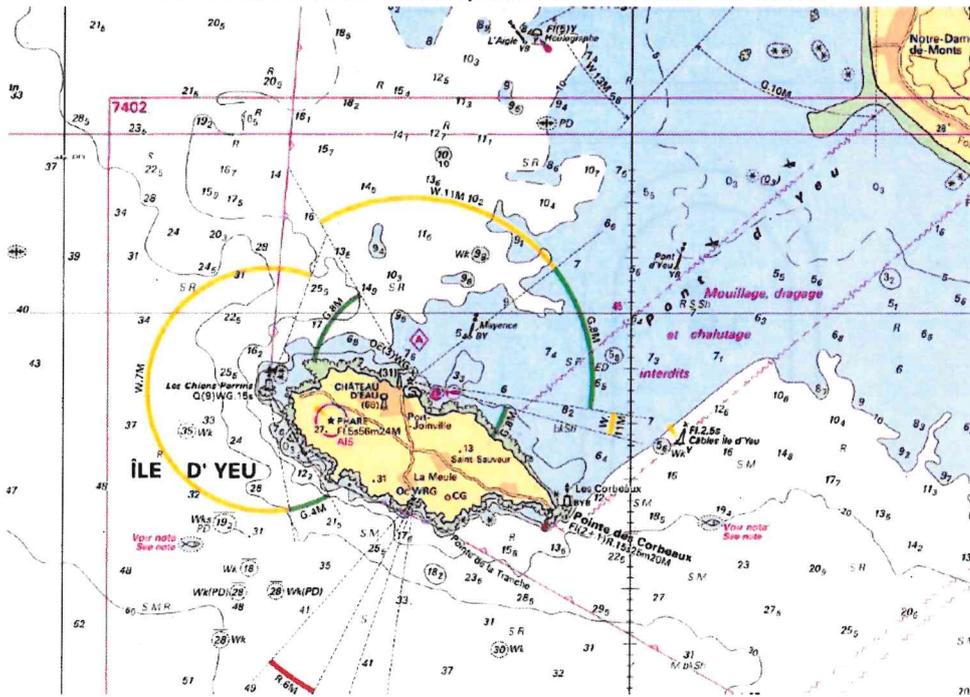
Une Vigilance devra être portée à :

- La gestion des déchets.
- La limitation du dérangement des radeaux d'oiseaux au repos ou en nourrissage.

Préconisations :

- Effectuer un briefing en amont de la régates pour rappeler aux participants la présence de la zone Natura 2000 et l'importance du respect des habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- Consulter l'application *Nav&Co* pour accéder aux cartographies et aux positions GPS précises des zones sensibles (la réglementation y est également disponible).
- Rappeler la réglementation liée au dérangement des mammifères marins et de l'avifaune marine en mer.

ANNEXE ZONES DE COURSE
Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course



Zone de départ



Zone de parcours construit



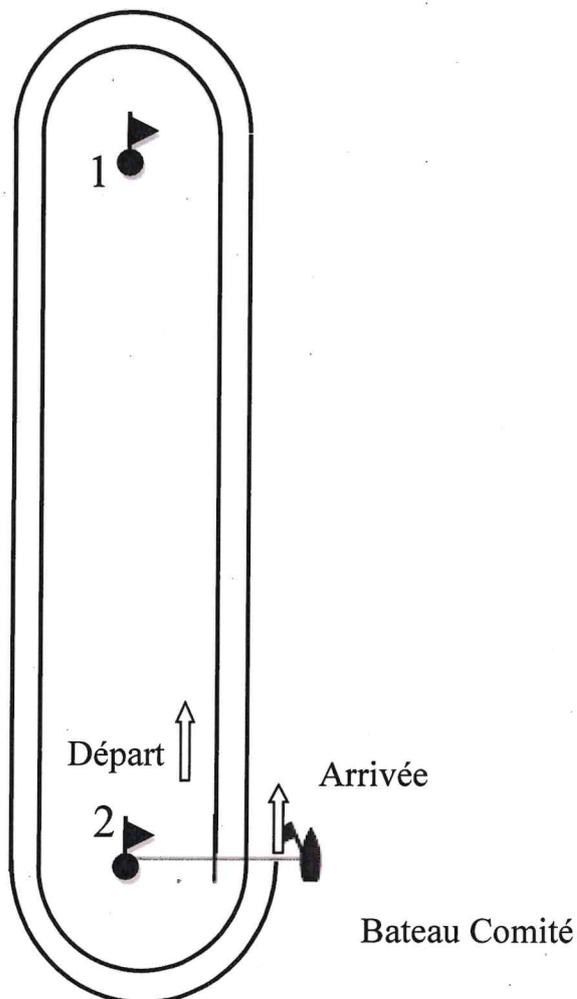
Une zone de culture de moule, parallèle à la côte sud-est de l'île d'Yeu sur une largeur d'environ 0.5 mile et d'une longueur d'environ 1.25 mile à partir de la Tourelle des corbeaux constitue un danger. Elle est signalée par une cardinale EST

Elle est considérée comme un obstacle

ANNEXE PARCOURS »

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours, les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit

Parcours N°1



POUR TOUTES LES SERIES

Le parcours est du type banane selon le schéma ci-dessus.

Les marques sont à laisser à Bâbord

L'ordre de passage des marques est le suivant :

Départ-1-2-1-2-Arrivée

Remarque : la marque 2 est la marque de départ bâbord, et la marque d'arrivée bâbord

Parcours N°2 : parcours construit

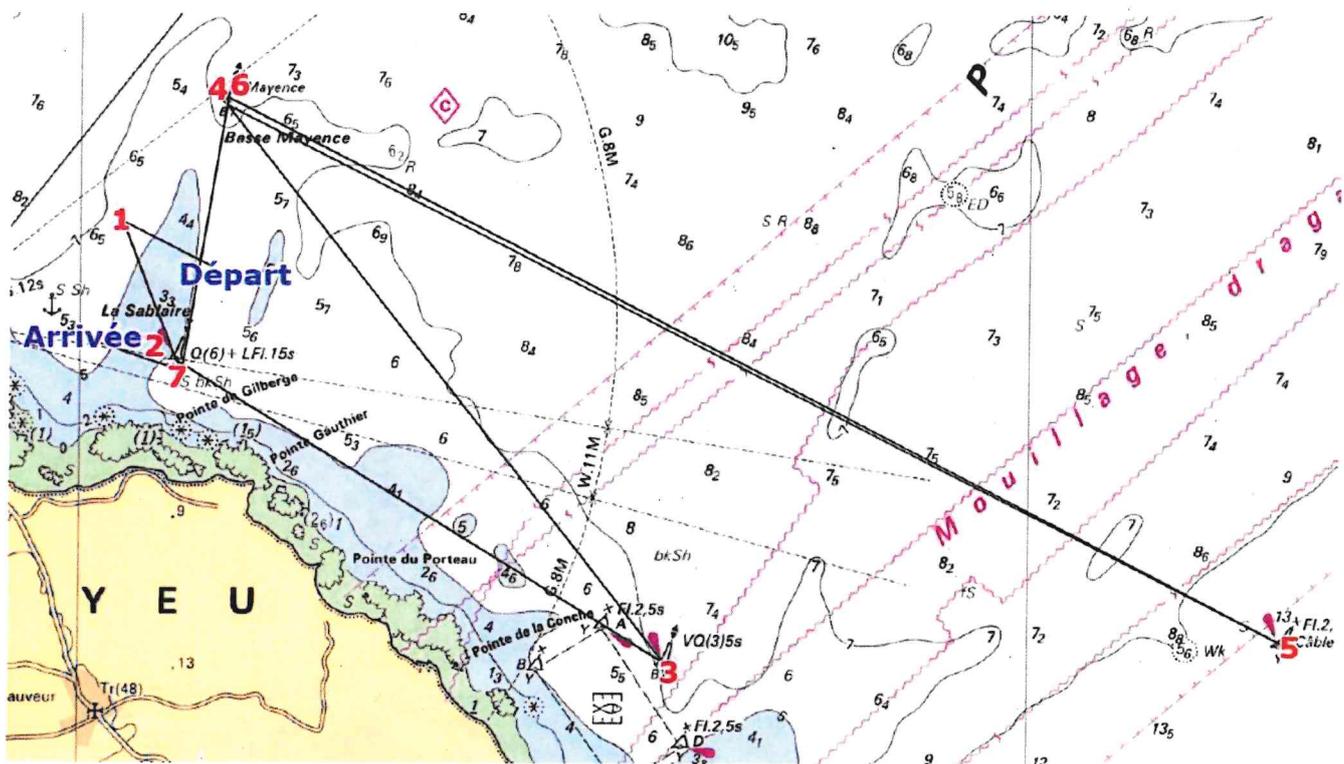
➤ 2A

Ligne de départ : entre la bouée rose à bâbord et le pavillon orange sur le mât du bateau comité à tribord.

- 1) Bouée jaune de dégagement à environ 0,5 mille dans le lit du vent, à contourner à **bâbord**.
Si pavillon VERT sur bateau comité : à contourner à **tribord**.
- 2) La Sablaire contourner à **bâbord**
- 3) Bouée des moules à contourner à **Bâbord**.
- 4) Mayence contourner à **tribord**
- 5) Bouée des câbles contourner à **bâbord**
- 6) Mayence à contourner à **bâbord**
- 7) La Salaire à contourner à **tribord**

Ligne d'arrivée : entre la Bouée rose à bâbord et pavillon bleu sur le mât du bateau comité à tribord mouillé devant les enrochements du port de plaisance.

Schéma uniquement à titre indicatif : Longueur 15.5 NM



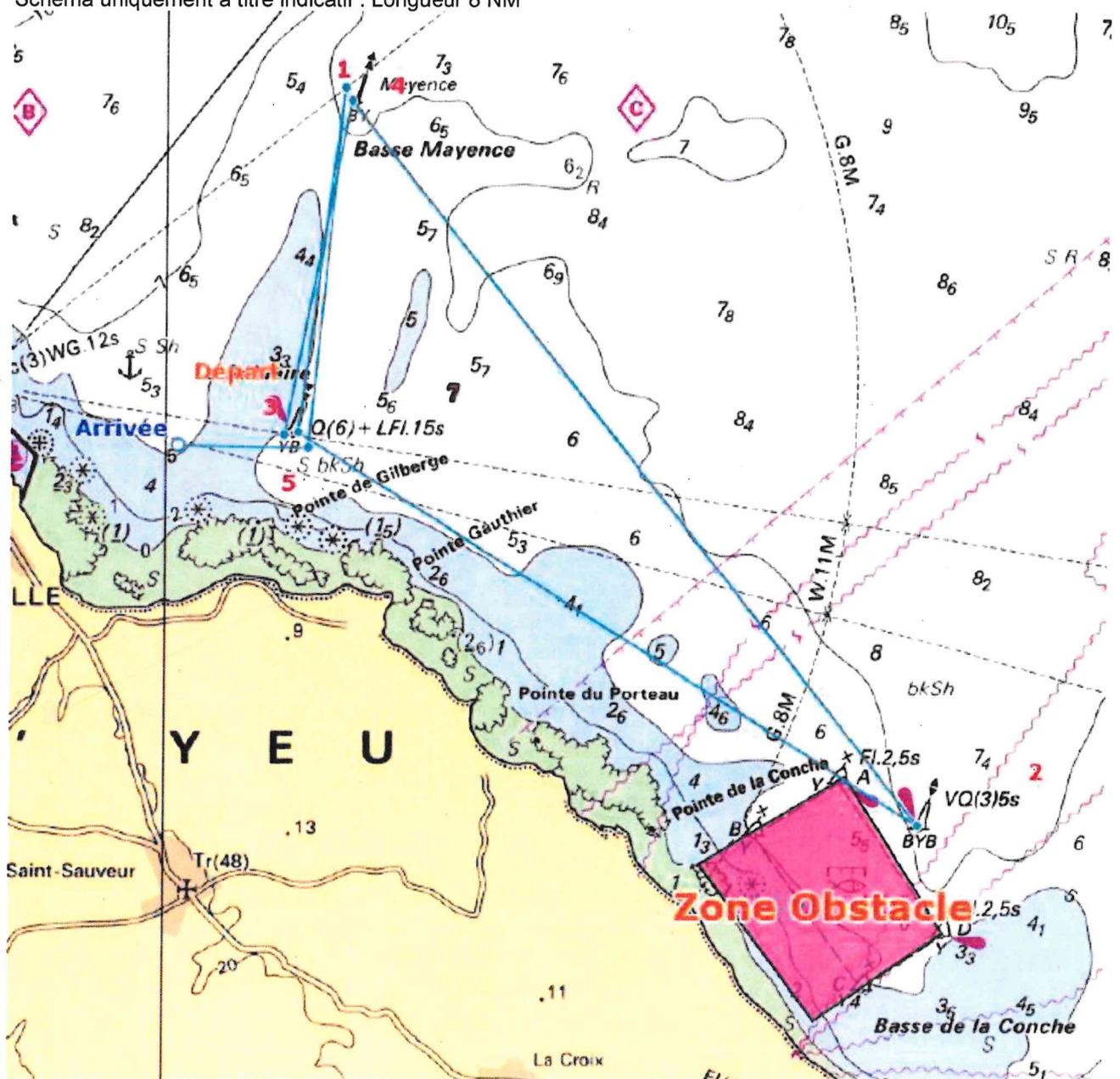
➤ 2B

Ligne de départ : entre la bouée rose à bâbord et le pavillon orange sur le mât du bateau comité à tribord.

- 1) Mayence contourner à Tribord
- 2) Bouée des moules à contourner à Tribord
- 3) La Sablaire contourner à Tribord
- 4) Mayence contourner à Tribord
- 5) La Sablaire contourner à Tribord

Ligne d'arrivée : entre la Bouée rose à bâbord et pavillon bleu sur le mât du bateau comité à tribord mouillé devant Ker Chalon

Schéma uniquement à titre indicatif : Longueur 8 NM



Parcours N°3 : Tour de l'île anti horaire

Pour toutes les flottes

Distance (milles)

Ligne de départ : à environ 0.5 mille dans le sud de Mayence entre la bouée orange à bâbord et mât pavillon orange du bateau comité a tribord.

- 1) Bouée jaune de dégagement à environ 1 mille dans le lit du vent à contourner à **bâbord**
Si pavillon vert sur le bateau comité : à contourner à **tribord**
- 2) Bouée jaune a environ 0.8 mille au nord de la tourelle des Chiens Perrins, à contourner à **bâbord**.
- 3) Les Chiens Perrins à contourner à **bâbord**.
- 4) La Chapelle de la Meule à laisser à **bâbord**.
- 5) Les Corbeaux à contourner à **bâbord**.

Flotte 1	Flotte 2
1	1

Uniquement la Flotte 2 des gros bateaux, flamme XXXX :

5/bis Les Câbles à contourner à **bâbord**.

6) Bouée des Moules à laisser à **bâbord**

7) La Sablaire à contourner à **tribord**

2.5	2.5
1	1
4	4
3	3

Uniquement la Flotte 2 des gros bateaux, flamme XXXX :

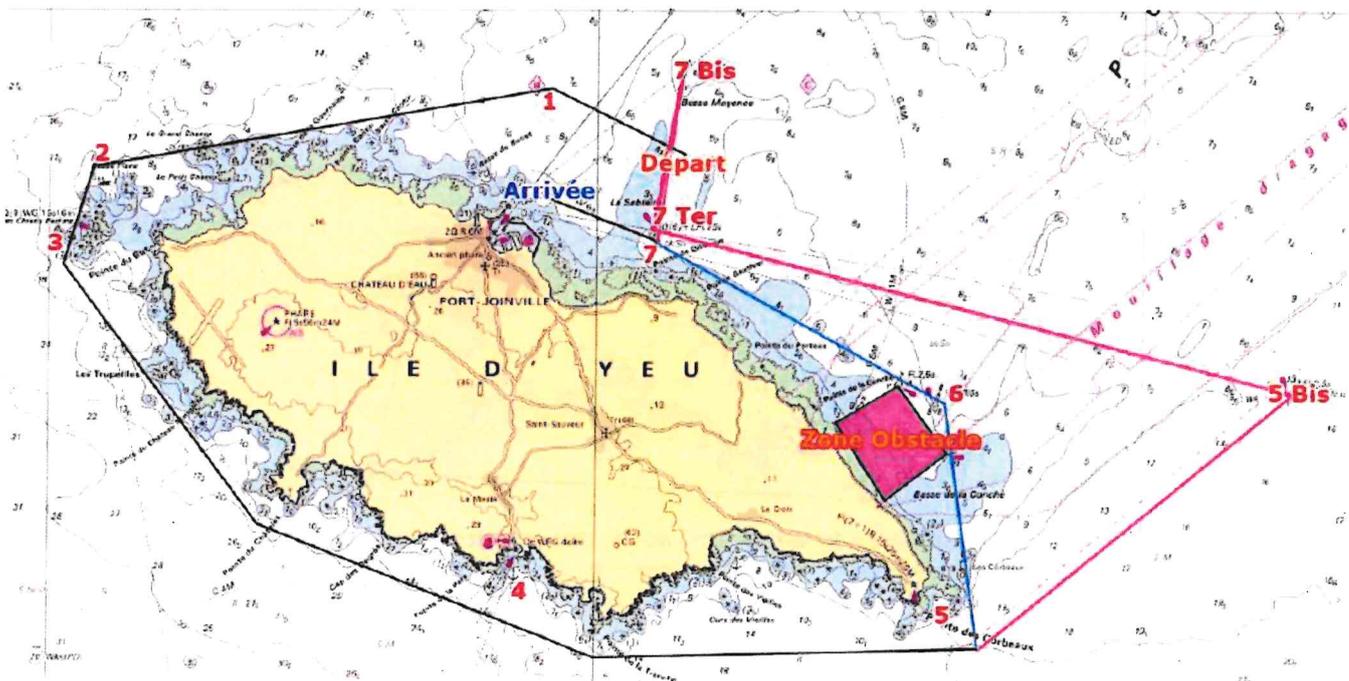
7/bis Mayence à contourner à **tribord**.

7/ter La Sablaire à contourner à **tribord**.

2.5	
4	4.5
	1
	1

Ligne d'arrivée : entre la bouée orange à bâbord et le mât pavillon bleu du bateau comité ou viseur à tribord moillé devant les enrochements du port de plaisance.

0.5	0.5
Total :	16
	21



CARTE FOURNIE A TITRE INDICATIF - NE PAS UTILISER POUR LA NAVIGATION

Flotte 1 et 2 → Flotte 1 → Flotte 2 →

Parcours N°4 Tour de l'île horaire

Pour toutes les flottes

Ligne de départ : à environ 0.5 mille dans le sud de Mayence entre la bouée orange à bâbord et mât pavillon orange du bateau comité a tribord.

1) Bouée jaune de dégagement à environ 1 mille dans le lit du vent à contourner à **bâbord**

Si pavillon vert sur le bateau comité : à contourner à **tribord**

2) Bouée des Moules à laisser à **tribord**.

3) Les Corbeaux à contourner à **tribord**.

4) La Chapelle de la Meule à laisser à **tribord**.

5) Les Chiens Perrins à contourner à **tribord**.

6) Mayence à contourner à **tribord**.

Uniquement la Flotte 2 des gros bateaux, flamme XXXX :

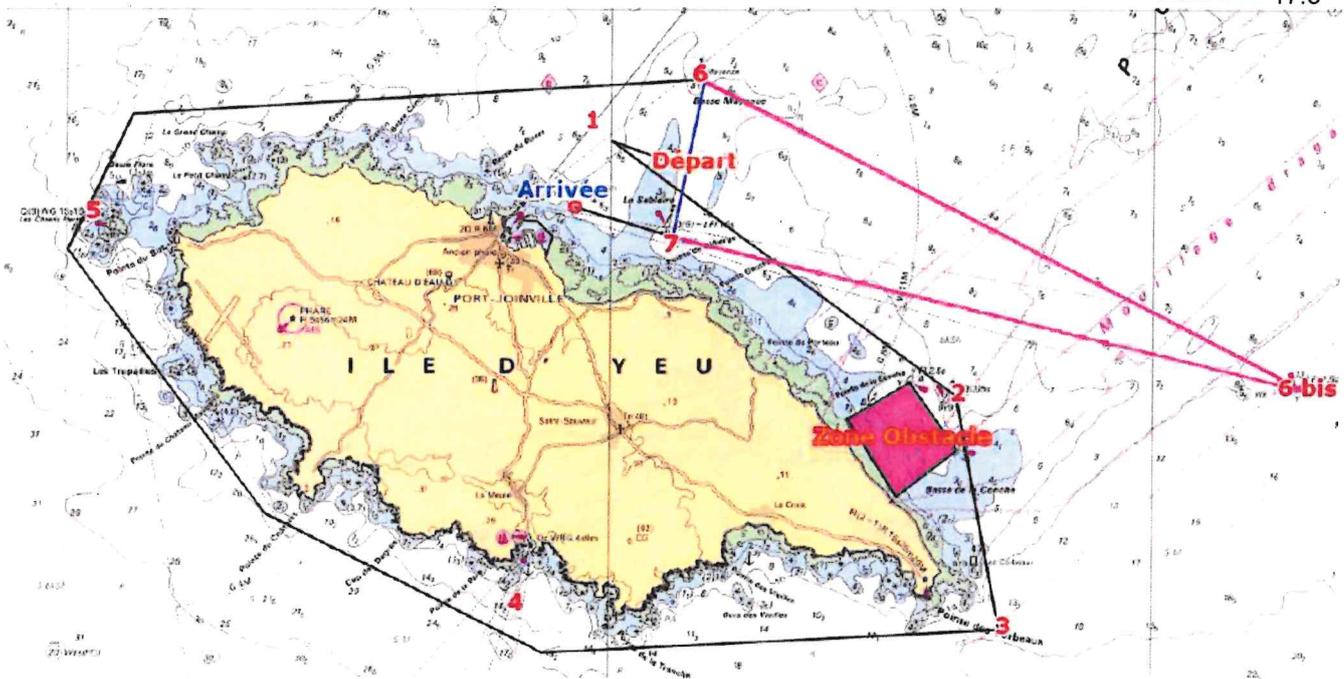
6/bis Les Câbles à contourner à **Tribord**

7) La Sablaire à contourner à **tribord**

Ligne d'arrivée : entre la bouée orange à bâbord et le mât pavillon bleu du bateau comité ou viseur à tribord mouillé devant les enrochements du port de plaisance.

Distance (milles)

Flotte 1	Flotte 2
0.5	0.5
2.6	2.6
1.5	1.5
.3	3
4	4
4.5	4.5
	4.3
	4.2
1	
0.4	0.4
Total :	17.5
	25



CARTE FOURNIE A TITRE INDICATIF - NE PAS UTILISER POUR LA NAVIGATION

Flotte 1 et 2 → Flotte 1 → Flotte 2 →

Parcours N°5 Le pont d'Yeu

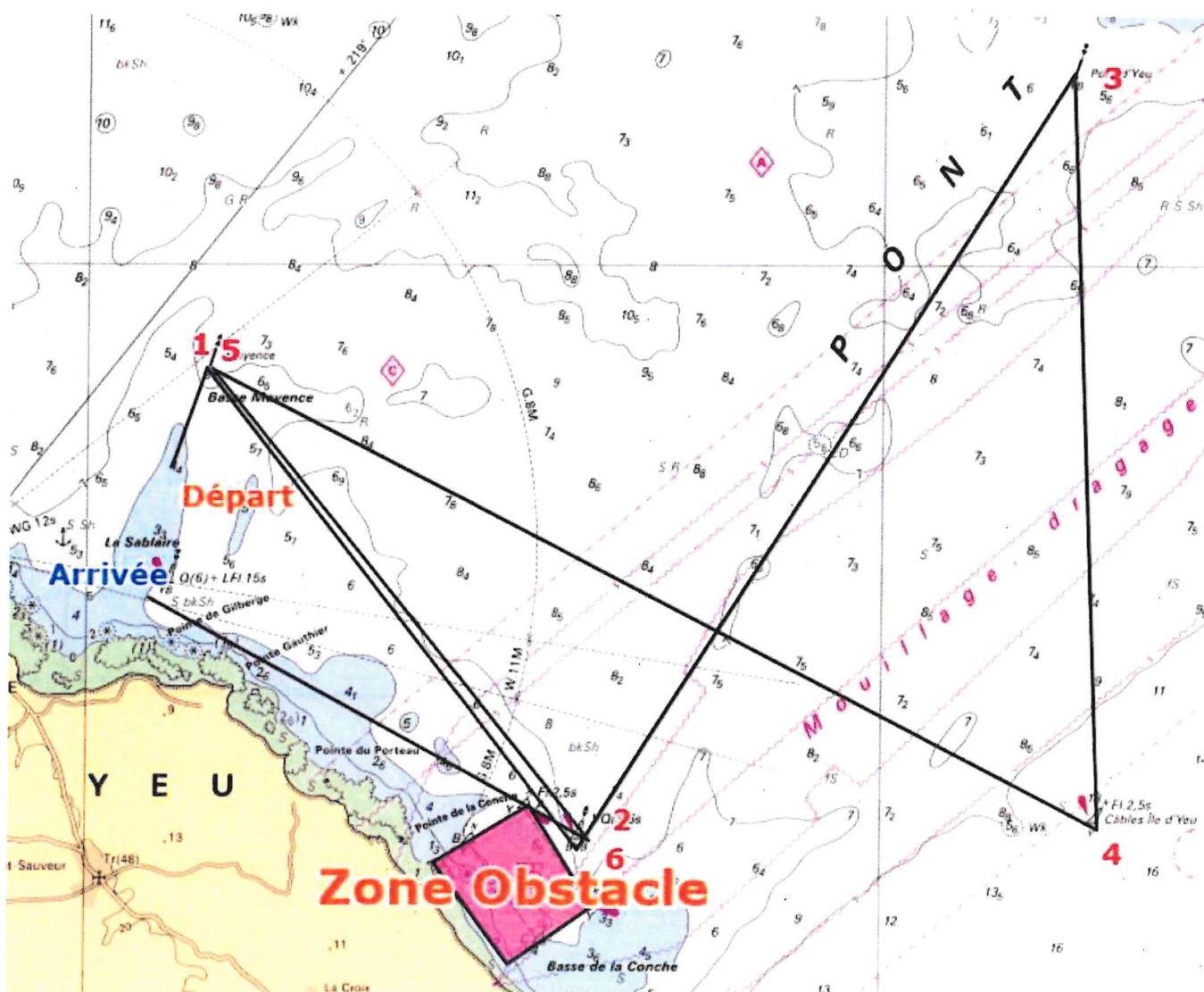
➤ 5A Vent NE

Ligne de départ : entre la bouée rose à bâbord et le pavillon orange sur le mât du bateau comité à tribord.

- 1) Mayence à contourner à **tribord**
- 2) Bouée des moules à contourner à **bâbord**
- 3) Bouée du pont d'Yeu à contourner à **tribord**.
- 4) Bouée des câbles contourner à **tribord**
- 5) Mayence à contourner à **Bâbord**
- 6) Bouée des moules à contourner à **tribord**

Ligne d'arrivée : entre la Bouée rose à bâbord et pavillon bleu sur le mât du bateau comité à tribord mouillé devant la Sablaire.

Schéma uniquement à titre indicatif : Longueur 19.5 NM



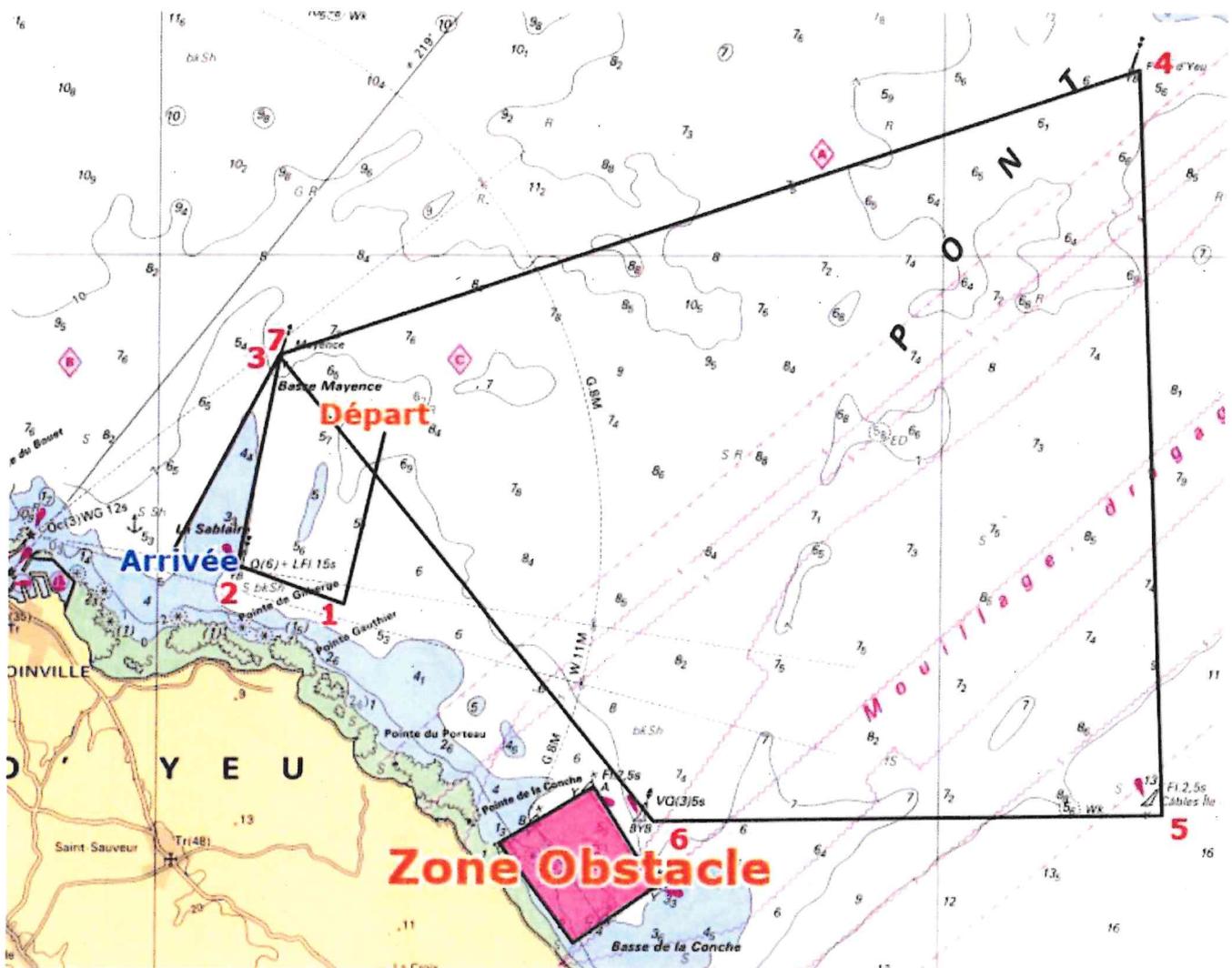
➤ 5B Vent Sud

Ligne de départ : entre la bouée rose à bâbord et le pavillon orange sur le mât du bateau comité à tribord. A l'est de Mayence

- 1) Bouée jaune de dégagement à environ 1 mille dans le lit du vent à contourner à **tribord**
- 2) Sabaire à contourner à **tribord**
- 3) Mayence à contourner à **tribord**
- 4) Bouée du pont d'Yeux à contourner à **tribord**.
- 5) Bouée des câbles contourner à **tribord**
- 6) Bouée des moules à contourner à **tribord**
- 7) Mayence à contourner à **Bâbord**

Ligne d'arrivée : entre la Bouée rose à bâbord et pavillon bleu sur le mât du bateau comité à tribord mouillé devant la Sablaire.

Schéma uniquement à titre indicatif : Longueur 15 NM



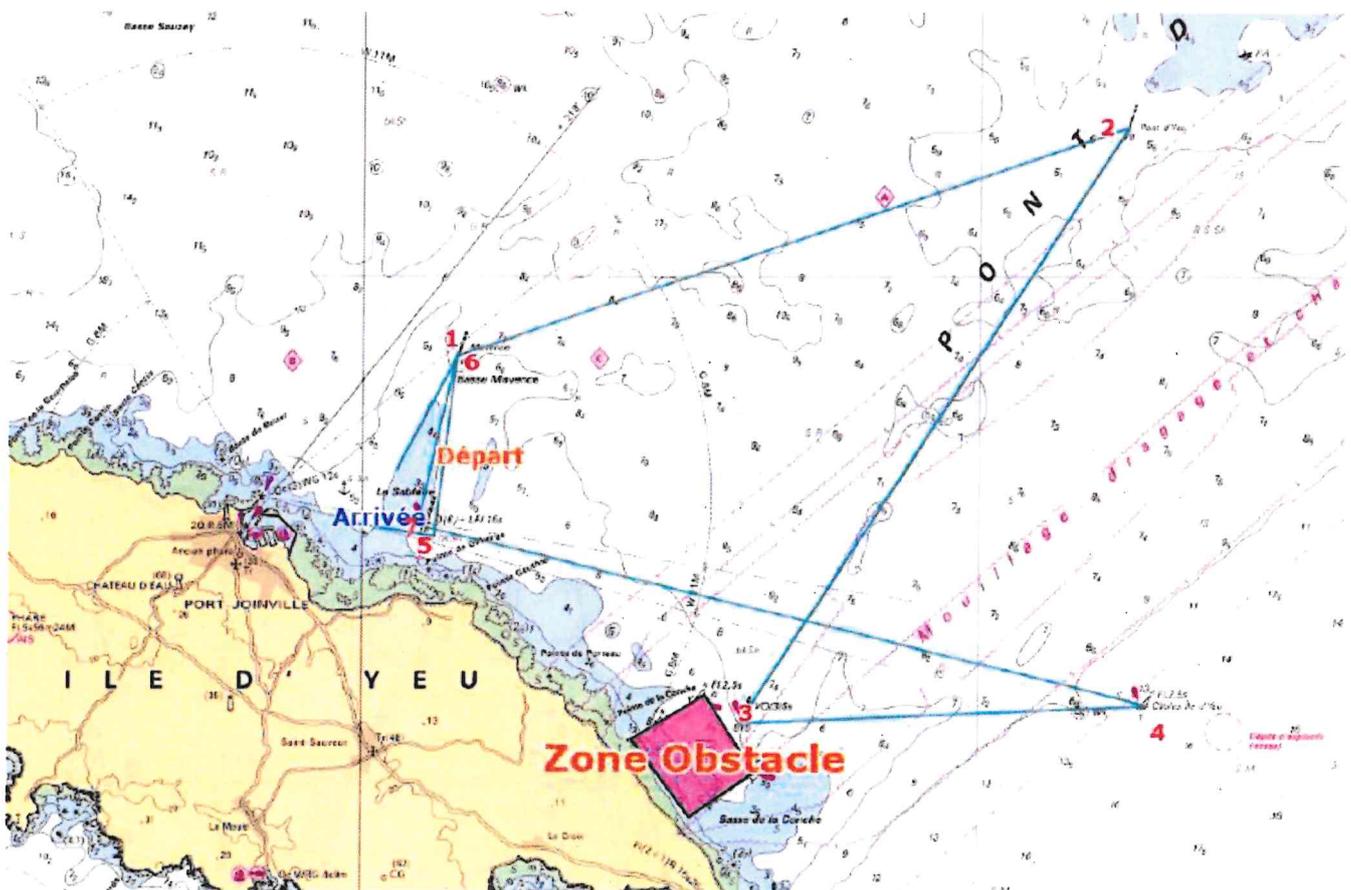
➤ 5C Vent NE

Ligne de départ : entre la bouée rose à bâbord et le pavillon orange sur le mât du bateau comité à tribord.

- 1) Mayence à contourner à **tribord**
- 2) Bouée du pont d'Yeu à contourner à **tribord**.
- 3) Bouée des moules à contourner à **bâbord**
- 4) Bouée des câbles contourner à **bâbord**
- 5) Sabaire à contourner à **tribord**
- 6) Mayence à contourner à **Tribord**
- 7) Sabaire à contourner à **tribord**

Ligne d'arrivée : entre la Bouée rose à bâbord et pavillon bleu sur le mât du bateau comité à tribord mouillé devant Ker Chalon

Schéma uniquement à titre indicatif : Longueur 18 NM



Parcours N°6 L'Aigle

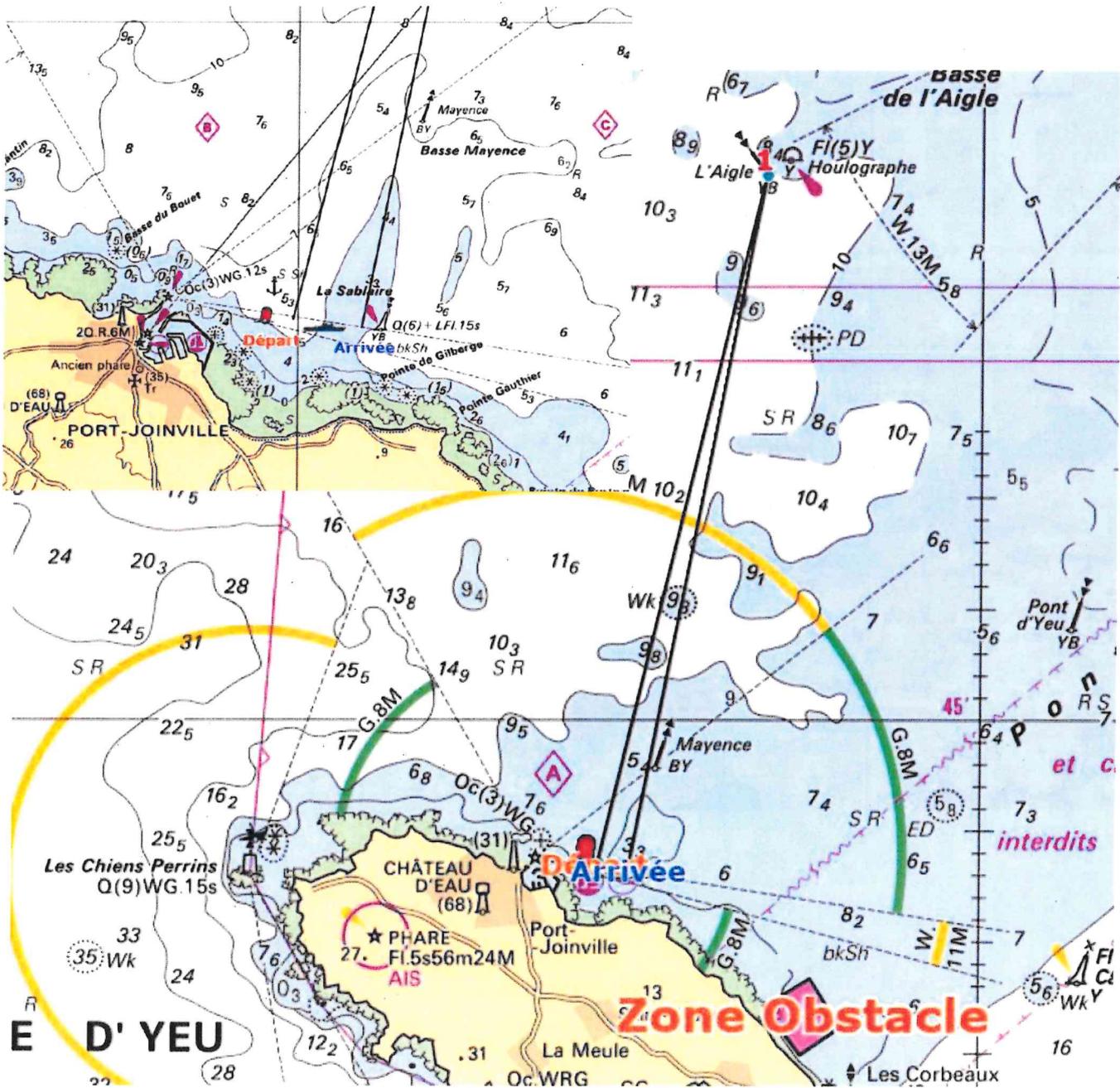
➤ 6A

Ligne de départ : entre la bouée rose à bâbord et le pavillon orange sur le mât du bateau comité à tribord. A ouest de la Sablaire

1) L'aigle à contourner à tribord

Ligne d'arrivée : entre la Sablaire à bâbord et bleu sur le mât du bateau comité à tribord mouillé devant la Sablaire.

Schéma uniquement à titre indicatif : Longueur 13 NM



➤ 6B

Ligne de départ : entre la bouée rose à bâbord et le pavillon orange sur le mât du bateau comité à tribord. A l'est de Mayence

- 1) Mayence à contourner à tribord
- 2) L'Aigle à contourner à tribord
- 3) Bouées des moules à contourner à bâbord
- 4) Bouée des câbles contourner à bâbord
- 5) Bouée du pont d'Yeu à contourner à bâbord.
- 6) Sablaire à contourner à tribord

Ligne d'arrivée : entre la bouée orange à bâbord et le mât pavillon bleu du bateau comité ou viseur à tribord mouillé devant les enrochements du port de plaisance.

Schéma uniquement à titre indicatif : Longueur 24 NM



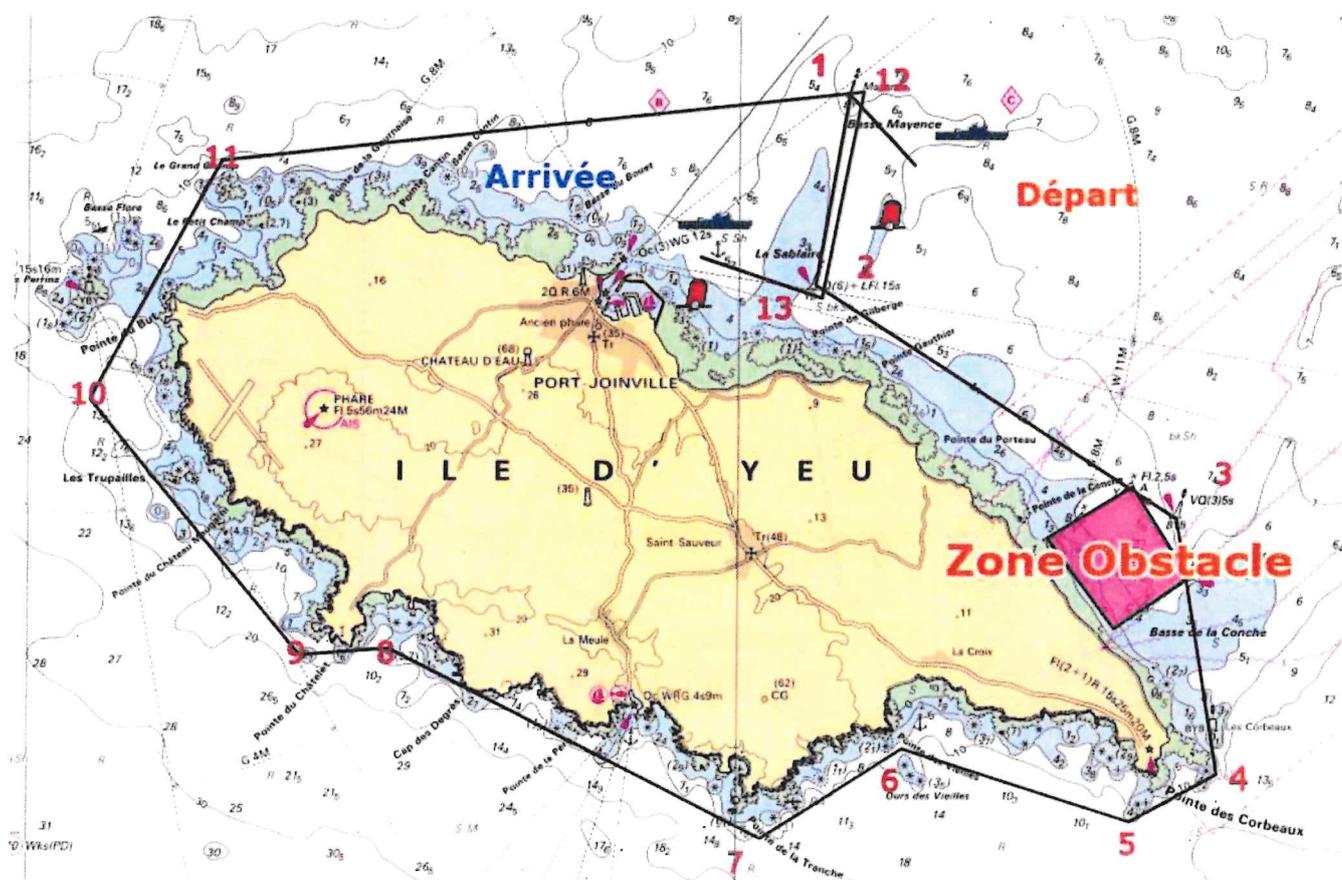
Parcours N°7 Les Ours

Ligne de départ : entre la bouée rose à bâbord et le pavillon orange sur le mât du bateau comité à tribord. A l'est de Mayence

- 1) Mayence à contourner à **bâbord**
- 2) Sablaire à contourner à **bâbord**
- 3) Bouées des moules à contourner à **tribord**
- 4-5) Cardinale des Corbeaux à laisser à **bâbord**
- 6) Ours des Vieilles à laisser à **bâbord**
- 7) Pointe de la tranche à contourner à **tribord**
- 8) Les Ours (Sabia) à contourner à **bâbord**.
- 9) Pointe du Châtelet à contourner à **tribord**
- 10) Les chiens Perrin à laisser à **bâbord**
- 11) Les grand champs à laisser à **tribord**
- 12) Mayence à contourner à **tribord**
- 13) Sablaire à contourner à **tribord**

Ligne d'arrivée : entre la bouée orange à bâbord et le mât pavillon bleu du bateau comité ou viseur à tribord mouillé devant les enrochements du port de plaisance.

Schéma uniquement à titre indicatif : Longueur 24 NM



Position des bouées

	Latitude	Longitude
La Sablaire	46°43,63'N	2°19,48'O
Mayence	46°44,56'N	2°19,23'O
Moules	46°42,53'N	2°16,91'O
Tourelle des Corbeaux	46°41,50'N	2°16,64'O
Pont d'Yeu	46°45,82'N	2°13,81'O
Câbles	46°42,61'N	2°13,70'O
La Chapelle de la Meule	46°41,64'N	2°20,61'O
Les Chiens Perrins	46°4,61'N	2°24,58'O
L'Aigle	46°49,90'N	2°17,83'O